

**Fiche d'indicateur – Indicateurs de référence agrégés (ARI)****FS3****Accès aux ressources – Nutrition****yy politiques, lois, stratégies et programmes relatifs à la nutrition élaborés au niveau national**

Thème prioritaire du message 2017 – 2020

*Sécurité alimentaire et nutrition*

Définition (description, précision, qualification)

*Les lois, politiques, stratégies et programmes relatifs à la nutrition concernent tous les aspects de la nutrition, notamment l'agriculture, l'alimentation, la santé, l'eau, l'éducation et le genre.*

*Sont des lois, politiques, stratégies et programmes relatifs à la nutrition :*

- Agriculture : incitations à accroître les quantités produites et la variété de fruits, légumes et sources de protéines que sont par exemple le lait, les œufs, les insectes, les légumineuses et le petit bétail (et non seulement les cultures vivrières comme le maïs, le riz, le blé, etc.), en encourageant le contrôle intégré des nuisibles afin de réduire l'impact négatif sur la santé humaine et sur l'environnement (qualité de l'eau potable, notamment).*
- Alimentation : réglementation de la publicité destinée aux enfants, limitation du sel et des acides gras trans et saturés dans les aliments transformés, promotion de l'allaitement, encouragement des régimes alimentaires variés, programmes de supplémentation et de renforcement, promotion d'habitudes alimentaires saines, en particulier pour les nourrissons et les jeunes enfants, promotion de la transparence en matière d'étiquetage des aliments et amélioration de l'accès aux régimes variés et sains.*
- Santé : prise en compte de la nutrition dans le cadre des services de santé, notamment promotion et facilitation de l'allaitement, promotion de régimes alimentaires sains, lutte contre l'anémie chez les femmes en âge de procréer, lutte contre l'insuffisance de poids à la naissance, réduction du retard de croissance chez les enfants.*
- Eau et assainissement : amélioration de l'accès à une eau potable de qualité, amélioration de la gestion de l'eau afin de limiter les maladies humaines transmissibles par l'eau, amélioration de l'accès aux installations destinées au lavage des mains.*
- Éducation : intégration de la nutrition aux programmes scolaires, promotion de programmes d'alimentation nutritifs à l'école, installations de lavage des mains dans les écoles, promotion d'interventions telles que les traitements vermifuges et les suppléments en fer et en acide folique chez les écoliers.*
- Genre : promotion de l'égalité entre les sexes, traitement des questions de disponibilité et de pouvoir décisionnaire des femmes pour ce qui est des pratiques de soins et de la préparation des repas, promotion d'une distribution alimentaire axée sur les*

	<p>besoins de chaque sexe.</p> <p>En l'espèce, le terme « élaborés » se définit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe un document pour chaque catégorie. Les lois ont été votées par le Parlement, et les politiques, stratégies et programmes ont été approuvés par le ministère concerné.</li> </ul> <p>Le rôle moteur joué par les politiques relatives à la nutrition dans l'amélioration de la nutrition n'est plus à démontrer. Il a été souligné dernièrement dans l'édition 2016 du Rapport sur la nutrition mondiale, mais est aussi attesté par des études scientifiques et par des organisations de l'ONU telles que la FAO, l'OMS, etc.</p>
<b>Mesures</b>	
<b>Unité de mesure 1</b>	<i>yy politiques, lois, stratégies et programmes relatifs à la nutrition élaborés au niveau national</i>
Période d'observation	À préciser dans le rapport annuel
Pays couverts (dans le cas de programmes globaux, régionaux et d'ONG)	À préciser dans le rapport annuel
Ventilation des données personnalisées (p. ex. selon le sexe ou le niveau de pauvreté)	<p><i>Selon dimension de la politique : production agricole, consommation d'aliments, santé, eau, éducation, genre</i></p> <p><i>Pour des raisons pratiques, il ne sera procédé à aucune ventilation entre lois, politiques, stratégies et programmes.</i></p>
Source des données – où trouver les données ?	<i>Rapports annuels Programme global Sécurité alimentaire (PGSA) et buco (rapports de projets et de programmes établis par partenaires de mise en œuvre)</i>
Méthode de collecte des données – comment se procurer les données ?	<p><i>Monitoring de la DDC :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>1. Utilisation des statistiques</i></li> <li><i>2. Monitoring des projets</i></li> <li><i>3. Observation des décisions parlementaires et ministérielles</i></li> <li><i>4. Réalisation d'évaluations ou utilisation de résultats d'évaluations</i></li> <li><i>5. Réalisation d'études scientifiques</i></li> </ol>
Responsabilité – qui collecte les données ?	<p><i>PGSA et buco</i></p> <p><i>Remarque : de nombreux projets traitent d'aspects liés à la nutrition sans être classifiés comme tels.</i></p>
<b>Exemples de messages à destination du public</b>	
<p><i>Dans le monde, 800 millions de personnes manquent de nourriture et 2 milliards de personnes souffrent de malnutrition.</i></p> <p><i>Des politiques, lois et stratégies solides en matière de nutrition sont un préalable à l'éradication de la malnutrition. Ces cinq dernières années, yy politiques, lois et stratégies relatives à la nutrition ont été élaborées dans xxx pays en développement avec l'appui de la DDC.</i></p> <p><i>Au niveau mondial, la Suisse concourt à la réalisation de cet objectif via ses contributions de base à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).</i></p>	

Liens vers le message 2017 – 2020 et vers les ODD (SDG)	
Objectif en matière d'efficacité (Objectif d'effets)	<p><b>OE 3 Services de base</b></p> <p><i>La DDC contribue à l'amélioration durable de l'accès aux ressources et à des services de base de qualité en matière de santé, d'eau et d'assainissement, de nourriture et d'éducation de base, ainsi qu'à une gestion durable des ressources naturelles, en particulier au bénéfice des groupes vulnérables ainsi que des femmes et des jeunes filles.</i></p>
Champ d'observation	<p><i>3.3 Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques de sécurité alimentaire et de nutrition qui répondent aux besoins des populations, en particulier des groupes vulnérables</i></p>
Liens vers les cibles et indicateurs ODD	<p><b>Cible 2.2</b> <i>D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</i></p> <p><i>Indicateur 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice de taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.</i></p> <p><i>Indicateur 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille) chez les enfants de moins de 5 ans, par type (surpoids et maigreur).</i></p> <p><b>Cible 3.2</b> <i>D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus.</i></p> <p><i>Indicateur 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.</i></p> <p><b>Cible 3.4</b> <i>D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.</i></p> <p><i>Indicateur 3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</i></p> <p><b>Cible 6.1</b> <i>D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</i></p> <p><i>Indicateur 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité</i></p>

	<p><b>Cible 6.2</b> <i>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</i></p> <p><i>Indicateur 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon</i></p>
<b>Responsabilité thématique</b>	<a href="#">Point focal Agriculture et sécurité alimentaire</a>